

DELIBERATION n° 2026

Commune d'ARVIEUX

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept
Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.

Présents : 9
Pouvoir : 2
Votants : 11
Date de la convocation : 21 avril 2026

Présents : Christian BLANC, , Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, , Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK.

Absents: Jean-Denis PRAT (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Marc ARCHIMBAUD)

Secrétaire : Danièle PIGEAUT

Objet : Achat de terrain à la Chalp

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la propriété de la famille Jézéquel à la Chalp est en vente. Elle comporte :

- Une parcelle (zone UB du règlement d'urbanisme) cadastrée section ZA numéro 481 pour une contenance de 789 m² sur laquelle est érigé un bâtiment à rénover datant de 1962 élevé sur sous-sol et de deux niveaux, d'une surface habitable de 260 m² et d'une surface utile de 130 m² environ.
- Une parcelle (en zones Ut, UB et N du règlement d'urbanisme) cadastrée section ZA numéro 482 pour une contenance de 4412 m².

Ce terrain est bien situé : en face des pistes de ski et, après réflexion, il conviendrait parfaitement pour y construire une salle multi-activités. En ce qui concerne le bâtiment lui-même (logement et ancien restaurant) il s'agit d'une construction un peu vieillissante et sans isolation. Il faudrait réfléchir à son utilisation ou simplement envisager sa démolition pour optimiser le terrain et proposer des terrains pour l'installation de résidents permanents.

Monsieur le maire explique qu'une vente interactive est organisée le 29 et 30 avril 2026 avec une première offre possible à 475.000€ (honoraires de négociation compris). Il propose que le conseil municipal se positionne sur cette vente.

En parallèle, Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une demande de subvention auprès de la Région Sud PACA.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire et convient que ce terrain conviendrait parfaitement – à proximité des pistes, près du village mais pas près des habitations pour la construction d'une salle multi activités.

- **Autorise** le maire à proposer une offre à 475.000€ (hors taxes)
- **Demande** une participation financière à la Région Sud pour permettre cette acquisition.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Montant des dépenses :	
Achat du terrain :	475.000,00 €
Frais de notaire :	<u>7.500,00 €</u>
Montant total dépenses :	482.500,00 €
Montant des recettes :	
Subvention Région « Nos communes d'abord »	200 000,00 €
Emprunt	150 000,00 €
Autofinancement communal :	<u>132.500,00 €</u>
Montant total des recettes :	482.500,00 €
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer tous les documents qui se rapportent à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BLANC.

